



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 13

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 1^{er} octobre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, Mme GUERET Isabelle, M. BESNARD Noël, M. HERVE Philippe, Mme BADOUARD Sandrine, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal

formant la majorité des membres en exercice

Absent : M. COLLET Pierre-Yves

Absents excusés : M. LEMONNIER Philippe, M. ROBERT Alain, M. GASPAILLARD Vincent, Mme FAUCHET Sandra

Secrétaire : Mme BADOUARD Sandrine

DEL101019 01 : Plafond suspendu cantine scolaire

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par la SARL SOQUET de MERDRIGNAC d'un montant de **3286.40 € HT** soit **3943.68 € TTC** pour la fourniture et la pose d'un plafond suspendu à la cantine scolaire (petite salle polyvalente).

DEL101019 02 : Suppression poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe – Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent en 2019 au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 01/11/2019 :

- Personnel à temps complet
 - 1 Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
 - 2 Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe
 - 2 Adjoints Techniques Territoriaux.

DEL101019 03 : Souscription et gestion des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance actuels de la commune arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Une consultation en procédure adaptée a donc été engagée en vue d'assurer leur renouvellement comprenant 4 lots :

- LOT 1 - « Multirisque Dommage aux biens »
- LOT 2 - « Responsabilités »
- LOT 3 - « Flotte – Véhicules »
- LOT 4 - « Protection juridique »

Chaque lot est conclu pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2020.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 septembre 2019 pour l'ouverture des plis. Suite à l'analyse des offres, la commission propose de retenir les candidats suivants :

- LOT 1 - « Multirisque Dommage aux biens » : SMACL (79031 NIORT) pour un montant de **2 220.18 € TTC**
- LOT 2 - « Responsabilités » : SMACL (79031 NIORT) pour un montant de **799.19 € TTC**
- LOT 3 - « Flotte – Véhicules » : SMACL (79031 NIORT) pour un montant de **1 664.41 € TTC**
- LOT 4 - « Protection juridique » : SMACL (79031 NIORT) pour un montant de **301.26 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le maire à signer les documents relatifs à la passation du marché avec la société retenue.

DEL101019 04 : Avis sur une enquête publique : Installation classée

Madame le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'une enquête publique a eu lieu à la mairie du Mené et à la mairie de Saint-Vran du 22 août 2019 au 24 septembre 2019 sur la demande présentée par « EARL LA GUETAUDIERE » afin d'être autorisée à exploiter sur les deux sites de la Ville au Vent à Saint-Jacut-du-Mené et à Saint-Vran au lieu-dit la Guétaudière, un atelier avicole de 140 579 emplacements, pour l'extension d'un élevage avicole en multi-production de volailles de chair et à la mise à jour de la gestion des déjections.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation sous réserve du respect des règles imposées par la réglementation en vigueur.

DEL101019 05 : Participation repas cantine pour les élèves scolarisés en CLIS à l'école élémentaire « Le Vent d'Eveil » à Plénée-Jugon – Année scolaire 2019/2020

L'école élémentaire de Plénée-Jugon « Le Vent d'Eveil » accueille une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) depuis l'année scolaire 2006/2007. Les enfants qui fréquentent cette classe sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin qu'ils reçoivent un enseignement adapté à leurs difficultés. Le nombre de classe ULIS est restreint et n'offre donc pas de choix aux parents qui se voient imposer l'école de leur enfant par la MDPH avec un coût des prestations périscolaires pouvant être supérieur à celui de la commune.

Pour l'année scolaire 2019/2020, une élève domiciliée à Saint-Vran est scolarisée en classe ULIS à l'école élémentaire de Plénée-Jugon « Le Vent d'Eveil » ; le prix du repas cantine a été fixé à 3.95 € pour les familles des enfants fréquentant la classe ULIS.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de verser à la famille la différence entre le prix d'un repas cantine à l'école élémentaire de Plénée-Jugon « Le Vent d'Eveil » et le prix d'un repas à la cantine municipale à Saint-Vran, soit $3.95 \text{ €} - 3.10 \text{ €} = 0.85 \text{ €}$ par repas.

DEL101019 06 : Acquisition d'une remorque

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis présenté par MENE LOISIRS de MERDRIGNAC d'un montant de **1025 € HT** soit **1230 € TTC** pour l'acquisition d'une remorque LIDER 1 essieu bois freinée.